

CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 22-23 : « Les temps de la culture »

Synthèse du Rapport du Groupe 4

Ville, temps et culture : réinventer les centralités ?

RÉFÉRENT : Alice DESPREZ, Directrice générale adjointe Jeunesse – citoyenneté, Conseil départemental des Côtes d’Armor

Membres du groupe :

- **Anne BENNET**, sous-directrice des formations et de la recherche à la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la culture
- **Agnès BLONDIN**, directrice de l’École d’architecture de Toulouse
- **Fabienne COLBOC**, députée d’Indre et Loire
- **Rachel FOURMENTIN**, directrice de la culture, Rennes métropole et ville de Rennes
- **Lucile RIMBERT**, directrice artistique, Compagnie LU2 à Strasbourg
- **Antony VAYSSETTES**, responsable de projets maîtrise d’ouvrage, Universcience

Avec la participation d’**Emma Biscarros**, étudiante à Sciences Po

Synthèse et principaux points du rapport

Le tissu urbain, très diversifié, est impacté par une série de bouleversements, changements d'organisation du territoire, de tensions financières et de crise écologique qui rendent problématique le modèle de déplacement individuel vers les équipements culturels. A ces bouleversements se sont ajoutés la pandémie de Covid-19, la crise énergétique actuelle et l'inflation, qui ont aussi perturbé le rapport à la culture

C'est au regard de ces différents éléments que ce rapport réinterroge le rôle des équipements structurants les territoires urbains, proposant, au-delà de ce maillage, de s'intéresser aux expériences participatives, itinérantes, d'art dans l'espace public ou des tiers-lieux, et imaginant ainsi de nouvelles centralités culturelles.

Le rapport s'articule ainsi autour des trois questions principales :

- Comment cette gestion de la centralité culturelle a-t-elle été appréhendée dans le temps, sur le territoire français ?
- Quel état des lieux en termes de gestions de l'espace peut-il être établi pour les territoires en périphérie des grandes villes ?
- Quelles sont les questions qui se posent au-delà de ces entrées historiques et géographiques ?

I – Le paysage culturel en France

Le rapport présente un éclairage historique sur l'évolution des politiques d'aménagement culturel en France en recontextualisant la naissance de la notion de démocratisation culturelle et la structuration territoriale du ministère de la Culture depuis sa création en 1959.

Le rapport fait également état d'un réseau territorial culturel inégal, centré sur les aires urbaines et qui demande à être questionné, notamment dans le sillage du mouvement des Gilets jaunes qui a remis sur le devant de la scène la question des territoires centraux et périphériques. A titre d'exemple, l'Atlas culturel des territoires, édité par le ministère de la Culture, montre que le maillage territorial des équipements est très inégal selon les secteurs (ex : réseaux de lecture publique v. conservatoires).

Malgré cela, les dernières années, suite à la crise sanitaire notamment, le regard des français a évolué sur ces territoires marginalisés (principalement ruraux) : ils sont 72% à estimer que ceux-ci connaissent un renouveau. Celui-ci s'appuie notamment sur les politiques de Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) qui place ces territoires au cœur du devenir de la politique culturelle, en les considérant comme viviers de talents, accélérateurs d'émancipation et piliers de la cohésion sociale et du dynamisme local.

Les enjeux actuels de réinvention des centralités proviennent d'un contexte commun qui connaît de grandes mutations (hausse démographique, transition écologique, concentration des populations dans les zones entre ville et campagne, etc.). Cette nouvelle géographie est ainsi devenue une composante politique majeure, qui oppose les grandes aires urbaines à la France périurbaine et infra-urbaine, et qui se traduit dans les scrutins, depuis le référendum sur les accords de Maastricht jusqu' à 2017 (et probablement après). Le rapport met ainsi l'accent sur des facteurs de distorsions sociales dont la culture peut se saisir grâce à l'aménagement culturel du territoire pour tendre vers plus de cohésion sociale. Cette nouvelle époque est aussi caractérisée par les réhabilitations coûteuses des lieux culturels construits depuis les années 80. Compte tenu de ces nouvelles contraintes, le rapport interroge la pertinence, pour le futur, d'une politique culturelle fondée principalement sur le taux de présence d'équipements culturels sur les territoires.

Deux enjeux principaux sont soulevés : d'un côté, les réorganisations spatiales qui posent la question du temps et de l'énergie qu'il reste à consacrer pour la pratique culturelle (mobilité, etc.) et d'autre part la transition écologique qui appelle à une recomposition culturelle des territoires et une réorientation vers la dimension locale.

II – Des initiatives culturelle qui irriguent désormais les périphéries urbaines : quelles modalités ? La question des équipements et du « post équipements » ?

Les missions des principaux lieux culturels labellisés ont intégré très tôt une dimension de diffusion géographique (particulièrement pour le spectacle vivant). Souvent situés dans les centres des métropoles, ils prennent en charge cet objectif de diffusion géographique par des tournées décentralisées, des résidences d'artistes situées et des projets territoriaux avec les habitants.

Les conventions signées, des établissements nationaux aux scènes nationales ou centres d'art, témoignent de cette véritable institutionnalisation des missions d'irrigation du territoire, pleinement intégrées par les acteurs culturels, quand bien même elle reste à développer davantage.

Par ailleurs, certains acteurs labellisés par l'État et accompagnés par les collectivités territoriales ont une activité de diffusion itinérante, touchant particulièrement les territoires périphériques (ex : les CNAREP). Ces initiatives sont particulièrement développées dans le cadre des candidatures de Capitale européenne et des EPCI mais aussi par le nombre et la diversité des festivals. Les autres types de lieux de transversalité, au plus près des populations locales que sont par exemple le réseau des médiathèques/bibliothèques, les tiers lieux, les salles polyvalentes, les MJC, complète ce panorama. Le rapport étudie également les espaces accueillant des pratiques artistiques non programmées (ex : le CENTQUATRE à Paris, l'Atelier des Capucins à Brest) qui sont des lieux issus de la réhabilitation urbaine récente et qui s'appuient sur les espaces de sociabilités existants.

L'urbanisme culturel s'inscrit ainsi dans la logique **du droit à la ville**, concept fondé par le philosophe et sociologue **Henri Lefebvre**, définissant les villes comme des biens communs accessibles à l'ensemble des habitants et dans celle **du respect des droits culturels** en agissant sur deux volets : la mobilisation des lieux vacants en attente de travaux pour des permanences artistiques temporaires, et des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage mettant en œuvre des interventions artistiques, culturelles et patrimoniales. Enfin, en croisant les enjeux d'art, d'habitat et de fabrique de la ville, la coopération plurielle entre structure culturelle et structure hors du champ-culturel se démocratise et est représentative de modalités d'innovation culturelle.

III – Et après ? Quelles façons de créer du lien ?

Au-delà des notions de mutations géographiques et démographiques des territoires, la problématique des nouvelles centralités pose la question de ce qui fait culture et dans quel but. Le rapport questionne tout d'abord le monopole persistant de la culture « légitime » qui peut parfois représenter un révélateur de différences générant l'exclusion. Il est donc important d'insister sur la notion **d'hospitalité dans la culture**, et de se garder de vision excessivement descendante et condescendante vis à vis des territoires et des publics dits « éloignés », Comme le souligne Bernard Latarjet, « la culture institutionnelle peut devenir un motif de rupture et plus du tout un vecteur de cohésion sociale, en maintenant des césures sociales ».

Par ailleurs, le rapport insiste sur la place de la culture en tant que moteur plutôt qu'instrument au service d'autres politiques publiques : souvent présentée comme un outil de cohésion sociale, la culture ne possède pas de feuille de route interministérielle. Elle relève pourtant d'une compétence partagée et d'une responsabilité interministérielle comme le montrent les crédits qui lui sont consacrés par d'autres ministères (5,2 Mds d'euros en 2022) et par les collectivités territoriales (8,7 Mds d'euros en 2020) tandis que le budget du ministère de la Culture s'élève à 4,1 Mds d'euros. Le rôle du ministère devrait ainsi être redéfini comme **pilote d'une politique interministérielle** et interinstitutionnelle plutôt que mis en concurrence avec les autres acteurs.

De plus, un autre accompagnement précieux pour les politiques publiques, notamment en matière d'urbanisme et de vivre ensemble, prend place dans les dimensions participatives, l'inventivité et l'adaptabilité des formes esthétiques du secteur de la création artistique dans l'espace public. La culture a fait l'objet en France d'un investissement des pouvoirs publics parce qu'elle est pensée comme facteur de cohésion dans les territoires. Cependant, le paradigme des droits culturels, définis ici par la légitimité des personnes à définir ce qui pour elles fait culture implique que les institutions culturelles, considérées comme structurantes dans ce rôle de cohésion sociale et territoriale, co-existent et coopèrent avec des initiatives où le public s'approprie plus pleinement la programmation. Enfin, le rapport souligne le rôle des artistes dans l'invention et la création d'imaginaires pour des futurs désirables. Dans un monde où les peurs et l'usure traversent le corps social, la culture peut permettre de trouver à la fois la réassurance et l'élan.

SYNTHESE DES PROPOSITIONS DU GROUPE 4

VALORISER LE TERRITOIRE

- Identifier, recenser et valoriser les partenariats à vocation culturelle existants entre les établissements publics et les territoires.
- Favoriser de nouvelles méthodes d'interventions telles que l'aller-vers ou l'occupation de nouveaux espaces publics ou encore une réflexion sur la période d'ouverture des structures.
- Soutenir et renforcer les collaborations entre les structures labellisées dédiées à l'espace public et les structures de diffusion, à l'instar de la dynamique entamée entre le réseau des CNAREP et les scènes nationales.
- L'engouement pour les tiers-lieux reflète un désir et l'attachement des habitants à avoir un lieu de rencontre et de culture ; il s'agit d'élargir cette approche en favorisant par exemple, dans l'attribution d'aides financières par l'Etat et les collectivités aux projets culturels, l'itinérance ou l'occupation temporaire de lieux (urbanisme provisoire).

DECLOISONNER LES LIEUX ET LES PRATIQUES

- Renforcer le soutien de l'État au fonctionnement des bibliothèques, sans les conditionner à l'extension des horaires d'ouverture, mais en encourageant le développement de projets innovants en matière de mixité d'usages.
- Dans un contexte de tension sur les capacités d'investissement, de besoin de lieux de partage et de pratique culturelle : il faut encourager le décroisement des lieux culturels, mixtes et tiers et leur soutien par subvention par leur activité culturelle, encourager l'interconnaissance entre des lieux culturels portés par des modèles publics, coopératifs ou privés et les ouvrir aux initiatives de coopération avec d'autres acteurs/habitants.
- Conforter l'offre culturelle estivale de proximité (actuellement soutenue en renforçant l'appel à projet Été Culturel du ministère de la Culture), dans une logique de soutien à de nouvelles formes artistiques et offres culturelles.
- Inciter l'État à accompagner financièrement et en ingénierie les communes pour les transformations des lieux et espaces de rencontre à l'échelle locale afin que même dans le cas où la collectivité ne dispose pas de lieu à vocation culturelle, certains espaces puissent accueillir quotidiennement des pratiques artistiques et culturelles.

FAIRE DE LA CULTURE UN OUTIL DE POLITIQUE SOCIALE

- Repenser le rôle du ministère de la Culture comme un moteur d'une politique interministérielle et interinstitutionnelle plutôt que mis en concurrence avec d'autres acteurs. Il ne s'agit pas d'instrumentaliser la culture comme outil de politique sociale mais d'en faire un levier d'accompagnement.
- Appuyer la mise en œuvre des pratiques artistiques et soutenir leur renforcement dans le cadre scolaire, non au détriment des autres apprentissages, mais en lien direct avec ceux-ci.
- Repenser le temps de la culture et l'inscrire dans le temps long car la politique de l'offre culturelle ne suffit plus mais doit devenir une politique de la possibilité.
- En intégrant le paradigme des droits culturels, il s'agit de rompre l'isolement, les cénacles et l'entre soi en faisant en sorte que les politiques culturelles des territoires s'inscrivent dans une politique de cohésion sociale revendiquée.

- Dans les différents services décentralisés du ministère de la Culture, poursuivre l'accompagnement de projets de territoires, notamment dans les « interstices » du tissu urbain.

DEPLOYER UN URBANISME CULTUREL

- Déployer et systématiser les accords-cadres entre chaque organisme régional des bailleurs sociaux et chaque DRAC, à l'instar de l'accord-cadre DRAC Ile-de-France et AORIF
- Mettre en place un dispositif législatif permettant à l'État, aux collectivités territoriales et à leurs groupements de consacrer 1% du coût des opérations de travaux publics au soutien de projets artistiques et culturels dans l'espace public.

REPENSER LES MODALITES DE SUBVENTIONS

- Interroger en profondeur les modalités d'allocation des soutiens financiers aux projets.
- Renforcer la connaissance des initiatives de terrain, leur capacité à créer du commun, et les accompagner, sans préjuger de leur capacité à se « mouler » dans des dispositifs pensés depuis l'administration.